

Centre de chirurgie ambulatoire

Une solution avantageuse et rapide pour le CHUV

Le Centre hospitalier universitaire vaudois a conclu un partenariat public-privé avec MV SANTE pour son centre de chirurgie ambulatoire. – Interview par Marie-Claire Chamot

Le nouveau financement hospitalier introduit en 2012, notamment en ce qui concerne les investissements immobiliers, favorise-t-il les partenariats public-privé (PPP) ? Sont-ils appelés à se généraliser ?

Pierre-François Leyvraz : Oui, les chiffres actuellement articulés pour la part d'investissement des hôpitaux dans les tarifs DRG sont notoirement insuffisants, particulièrement pour les hôpitaux universitaires qui nécessitent des investissements lourds pour adapter leurs structures aux défis de la médecine. Face à cette insuffisance, les hôpitaux ont en effet intérêt à développer les PPP pour réaliser les investissements dont ils ont besoin.

« Cette indépendance juridique ne renie pas la collaboration intense entre les deux entités. MV SANTE travaille à livre ouvert avec la direction du CHUV. »

Dans quels cas et dans quels secteurs MV SANTE est-il intéressé à conclure de tels partenariats ? Avec quels établissements en avez-vous conclu ?

Milan M. Vuckovic : MV SANTE est un fournisseur de soins spécialisé uniquement dans le développement et la gestion de centres de chirurgie ambulatoire. Le CHUV est le premier établissement avec qui nous construisons en partenariat un nouveau bâtiment comprenant six salles d'opérations. Mais ceci a été possible, car la Fondation de soutien à la recherche dans le domaine de l'orthopédie

traumatologie, fondation à but non lucratif, a financé la construction du bâtiment. MV SANTE est intéressé à conclure de tels partenariats avec les hôpitaux suisses.

Comment fonctionne cette formule de PPP ?

M.V. : Notre formule comprend le CHUV, qui doit faire opérer ses patients par ses chirurgiens et désire dédier un centre uniquement pour ce genre d'interventions ; MV SANTE, qui est un gestionnaire spécialisé dans la chirurgie ambulatoire et gère une plateforme technique comprenant six salles d'opérations, deux salles de soins intermédiaires, deux salles de soins, une stérilisation.

Du point de vue des ressources humaines, l'anesthésie et les soins sont fournis par nos médecins et infirmiers, ces derniers étant engagés aux conditions de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV). L'aspect administratif, de facturation et financier est géré par la société de service du groupe MV SANTE, qui soutient cinq centres opérationnels.

Le CHUV vous délègue les tâches financières, administratives et de facturation, vous mettez à disposition le personnel infirmier et les anesthésistes. Y a-t-il une limite à la délégation de compétences ?

M.V. : Le CHUV déplace ses opérations de chirurgie ambulatoire du site central vers une entité indépendante. En effet, cette entité agit comme une entreprise indépendante juridiquement, et ayant l'obligation de couvrir ses coûts opérationnels. Cette indépendance juridique ne renie pas la collaboration intense entre les deux entités nécessaire pour faire marcher le partenariat.



Milan M. Vuckovic, CEO et administrateur délégué, MV SANTE Management SA, Genève; 022 839 34 34, milan.vuckovic@mvsante.ch



Pierre-François Leyvraz, Directeur général du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), Lausanne; 031 314 14 01, pierre-francois.leyvraz@chuv.ch

CHUV und MV SANTE spannen zusammen

Der Generaldirektor des Waadtländer Universitätsspitals CHUV, Pierre-François Leyvraz, ist überzeugt: «Mit den ungenügend abgestuften DRG-Tarifen haben die Spitäler ein Interesse daran, PPP zu entwickeln, um notwendige Investitionen realisieren zu können.» Ein Beispiel wird am CHUV seit einigen Monaten umgesetzt mit dem Bau und Betrieb eines ambulanten Chirurgiezentrums. Die Stiftung für die Forschung im Bereich der traumatischen Orthopädie hat den Bau finanziert. Der spezialisierte Anbieter MV SANTE betreibt in Zukunft die technische Plattform der sechs Operationssäle, zahlt Pflegepersonal sowie Anästhesisten und übernimmt auch die administrative Leitung des Zentrums. ■

MV SANTE travaille à livre ouvert avec la direction du CHUV.

Le PPP est-il une solution avantageuse pour l'hôpital ? Ou une solution de dernier recours ?

M.V. : Le PPP tel que conçu entre le CHUV, La Fondation et MV SANTE est avantageux pour les patients du CHUV et pour le CHUV, en lui donnant de nouvelles capacités opératoires en temps de réalisation rapide, soit deux ans et demi entre la signature du partenariat et la mise en fonction du centre. ■